

Principaux risques initiaux* d'AT/MP et objectifs de prévention recommandés**

	CHARGEMENT/ DÉCHARGEMENT	TMS	PAR CHUTE DE HAUTEUR	PAR CHUTE DE PLAIN PIED	PAR CHUTE D'OBJET	AVEC CHARIOT ACCOMPAGNANT	AVEC CHARIOT À CONDUCTEUR PORTÉ	CHIMIQUE
	De remorques PL ou VUL	P	F	P	P	O	O	I
	De containers	P	O	P	P	O	O	F
TÂCHES PRINCIPALES	Manutention	Limitier la manutention manuelle des colis et réduire les contraintes gestuelles. Organiser les chargements.	Sécuriser les liaisons entre les quais et les remorques/containers. Limitier la prise/dépose des colis palettisés à 1,80 m. Mettre à disposition des équipements de travail adaptés et sécurisés.		Garantir la stabilité des produits stockés.			Identifier les produits phytosanitaires utilisés. Ventiler les containers avant déchargement.
	Filmage	Éviter le filmage manuel.		Éviter le filmage manuel.		Éviter le filmage manuel.		
	Circulation à pied	Organiser les circulations séparées des engins et des personnes. Former à la conduite des équipements de manutention mécanique.						
	Circulation avec engins							

OBJECTIFS DE PRÉVENTION

DOMMAGE

- AT/MP avec IP ou décès
- AT/MP avec arrêt
- AT/MP sans arrêt
- AT bénins

EXPOSITION

- P Permanente
- F Fréquente
- O Occasionnelle
- I Improbable / exceptionnelle

Tout accident, même bénin, doit être signalé à l'EU puis à l'AE.

* Sans mesure de prévention

** Pour en savoir plus : cramif.fr > Prévenir les risques professionnels > Publications > Logistique

Équipements de protection individuelle

TYPES D'ÉQUIPEMENT	NORMES ISO
Chaussures de sécurité	EN ISO 20345 S3
Cutter de sécurité	
Gants	EN 388
Vêtement de travail	EN 342
Protection auditive	EN 352-1 ; EN 352-2 ; EN 352-3

Facteurs de pénibilité auxquels les chargeurs/déchargeurs peuvent être exposés (à confirmer par l'EU à l'AE)

Contraintes physiques marquées	- Manutention manuelle de charges. - Postures pénibles (positions forcées des articulations). - Vibrations mécaniques.
Environnement agressif	- Températures extrêmes. - Bruit.
Contraintes liées aux rythmes de travail	- Travail de nuit. - Travail en équipes successives alternantes. - Travail répétitif.

AUTORISATION DE CONDUITE

	AE	EU
CACES®	X	
Aptitude médicale	X	X
Formation au poste de travail		X
Délivrance de l'autorisation de conduite et transmission à l'AE		X

RECOMMANDATIONS CNAMTS R389

	TIRE PALETTES ÉLECTRIQUES	TRANSPALETTE CONDUCTEUR PORTÉ	CHARIOT PORTE-À-FAUX < 6T
Déchargement marchandises vrac	Formation		
Déchargement marchandises palettes	Formation	CACES® 1	CACES® 3



Caisse Régionale
d'Assurance Maladie d'Ile-de-France
17-19 avenue de Flandre 75954 PARIS CEDEX 19

Direction Régionale
des Risques Professionnels

DTE 235

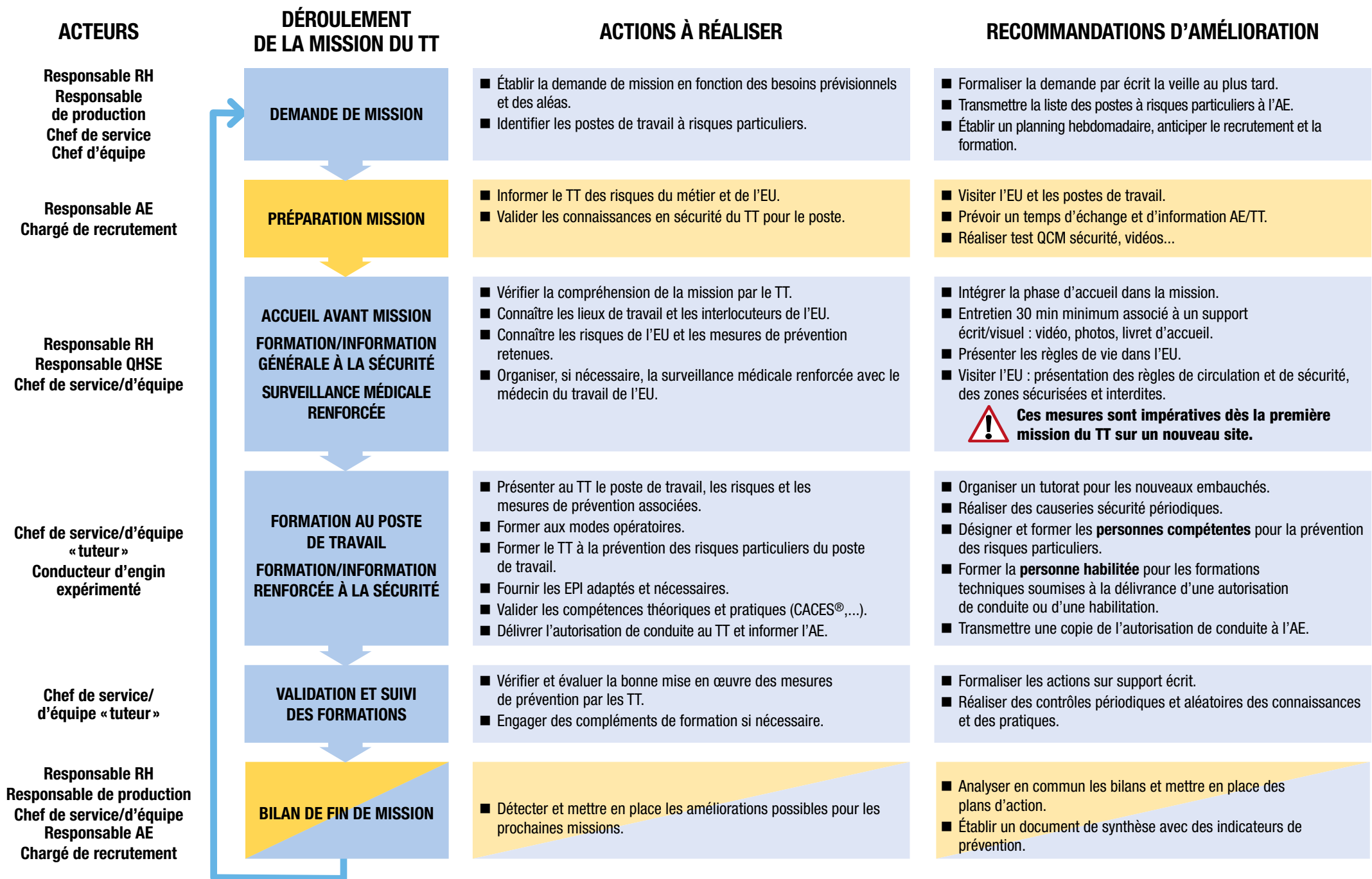
Document établi par la Commission Temporaire de Prévention
du Comité Technique Régional 6 avec la participation
de Transports et Logistique de France

CHARGEUR/ DÉCHARGEUR INTÉRIMAIRE



Chargement et déchargement manuel de remorques et containers

www.cramif.fr



GLOSSAIRE

 Entreprise utilisatrice
 Agence d'emploi

AE : agence d'emploi
AT/MP : accidents du travail et maladies professionnelles
CACES® : certificat d'aptitude à la conduite en sécurité

EPI : équipement de protection individuelle
EU : entreprise utilisatrice
QHSE : qualité hygiène sécurité environnement

RH : ressources humaines
TT : travailleur temporaire